

Dictionnaire des variables.

1 - Compte numérique et sommaire sur les jeunes gens de la Classe de ... : situation de la classe

Le premier tableau, « Situation de la classe » (données militaires sur le contingent), comprend des chiffres relatifs aux exemptés, au contingent, aux bons pour le service, aux dispensés, aux absents, aux remplaçants.

CLASSE [Force de la classe]

« Force de la classe après vérification faite des tableaux de recensement par le conseil de révision »

EXAMINES [Examinés]

« Nombre de jeunes gens examinés devant le conseil de révision »

EXEMPTES [Exemptés]

« Total des exemptés : comme mariés avant la promulgation de la loi du 10 mars , pour infirmités, difformités ou défaut de taille , comme aînés d'orphelins , comme fils ou petits-fils de veuves , comme fils ou petits-fils de vieillards ou d'aveugles , comme frères de militaires ou comme anciens militaires »

BONS_SERVI [Bons pour le service]

« Déclarés bons pour le service, en vertu de décisions définitives »

CONTINGENT [Contingent départemental]

« Total du contingent : Dispensés en vertu de l'article 15 de la loi , Déclarés bons pour le service en vertu de lois définitives , Déclarés bons pour le service, sauf des décisions judiciaires à intervenir »

VOLONTAIRE [Volontaires]

« Dispensés, en vertu de l'article 15 de la loi comme enrôlés volontaires, ou faisant déjà partie de l'armée »

INSCR_MARI [Inscrits maritimes]

« Dispensés, en vertu de l'article 15 de la loi comme inscrits maritimes, ou appartenant aux troupes de la marine »

OFFI_SANTE [Officiers de santé]

« Dispensés, en vertu de l'article 15 de la loi comme officiers de santé commissionnés »

ECCLESIASST [Ecclésiastiques]

« Dispensés, en vertu de l'article 15 de la loi comme étudiants ecclésiastiques »

ELITE [Elite]

« Dispensés, en vertu de l'article 15 de la loi comme : élèves de l'école normale, ou membres de l'instruction publique , élèves de l'école polytechnique ou des écoles spéciales militaires ou de la marine , élèves des autres écoles de services publics , ayant de grands prix »

VI_AUT_DEP [Visités]

« Absents déclarés bons pour le service, visités dans le département de leur résidence »

N.B. : [cl1816-cl1830]

ABSENTS [Absents]

« Absents déclarés bons pour le service, ne s'étant ni fait représenter ni fait visiter et ayant été considérés comme présents en vertu de l'article 13 de la loi »

N.B. : [cl1816-cl1842]

SUBSTITUTI [Substitutions]

« Nombre de substitutions »

N.B. : [cl1816-cl1830]

REPLACEMENTS [Remplacements]

« Nombre de remplacements »

N.B. : [cl1816-cl1830]

CL_LIRE [Jeunes gens de la classe sachant lire]

« Jeunes gens sachant lire »

N.B. : [cl1827-cl18xx]

CL_LIR_ECR [Jeunes gens de la classe sachant lire et écrire]

« Jeunes gens sachant lire et écrire »

N.B. : [cl1827-cl18xx]

CL_NLI_NEC [Jeunes gens de la classe ne sachant ni lire ni écrire]

« Jeunes gens ne sachant ni lire ni écrire »

N.B. : [cl1827-cl18xx]

CL_INST_IG [Jeunes gens de la classe]

« Absents, dont on n'a pas pu vérifier l'instruction »

N.B. : [cl1827-cl18xx]

2 - Récapitulation des différents degrés de la taille des jeunes gens portés sur la liste départementale du contingent, et du nombre des Jeunes gens compris dans chacun de ces degrés

Le tableau relatif à la stature répartit les jeunes gens en 14 catégories, depuis ceux qui mesurent moins de 1,598 m, jusqu'aux plus grands qui mesurent plus de 1,923 m.

M_4PI_10PO [4 pieds 10 pouces]

« 570 millimètres »

N.B. : Changement à partir de la classe 1831 : 1560-1569 = 4 pieds 9 pouces 7 lignes 1/2 à 4 pieds 10 pouces

M_4PI_11PO [4 pieds 11 pouces]

« 598 millimètres »

N.B. : Changement à partir de la classe 1831 : 1570-1597 = 4 pieds 10 pouces à 4 pieds 11 pouces

M_5PIEDS [5 pieds]

« 625 millimètres »

N.B. : Changement à partir de la classe 1831 : 1598-1624 = 4 pieds 11 pouces à 5 pieds

M_5PI_1POU [5 pieds 1 pouce]

« 652 millimètres »

N.B. : Changement à partir de la classe 1831 : 1625-1651 = 5 pieds à 5 pieds 1 pouce

M_5PI_2POU [5 pieds 2 pouces]

« 679 millimètres »

N.B. : Changement à partir de la classe 1831 : 1652-1678 = 5 pieds 1 pouce à 5 pieds 2 pouces

M_5PI_3POU [5 pieds 3 pouces]

« 706 millimètres »

N.B. : Changement à partir de la classe 1831 : 1679-1705 = 5 pieds 2 pouces à 5 pieds 3 pouces

M_5PI_4POU [5 pieds 4 pouces]

« 733 millimètres »

N.B. : Changement à partir de la classe 1831 : 1706-1732 = 5 pieds 3 pouces à 5 pieds 4 pouces

M_5PI_5POU [5 pieds 5 pouces]

« 761 millimètres »

N.B. : Changement à partir de la classe 1831 : 1733-1760 = 5 pieds 4 pouces à 5 pieds 5 pouces

M_5PI_6POU [5 pieds 6 pouces]

« 788 millimètres »

N.B. : Changement à partir de la classe 1831 : 1761-1787 = 5 pieds 5 pouces à 5 pieds 6 pouces

M_5PI_7POU [5 pieds 7 pouces]

« 815 millimètres »

N.B. : Changement à partir de la classe 1831 : 1788-1814 = 5 pieds 6 pouces à 5 pieds 7 pouces

M_5PI_8POU [5 pieds 8 pouces]

« 842 millimètres »

N.B. : Changement à partir de la classe 1831 : 1815-1841 = 5 pieds 7 pouces à 5 pieds 8 pouces

M_5PI_9POU [5 pieds 9 pouces]

« 869 millimètres »

N.B. : Changement à partir de la classe 1831 : 1842-1868 = 5 pieds 8 pouces à 5 pieds 9 pouces

M_5PI_10PO [5 pieds 10 pouces]

« 896 millimètres »

N.B. : Changement à partir de la classe 1831 : 1869-1895 = 5 pieds 9 pouces à 5 pieds 10 pouces

M_5PI_11PO [5 pieds 11 pouces]

« 923 millimètres »

N.B. : Changement à partir de la classe 1831 : 1896-1922 = 5 pieds 10 pouces à 5 pieds 11 pouces

P_5PI_11PO [Au-delà]

« Nombre des jeunes gens ayant au-delà de cette dernière taille »

N.B. : Changement à partir de la classe 1831 : 1923-et-au-dessus

TAIL_IGNORE [Taille ignorée]

« Nombre des jeunes gens dont on n'a pas pu connaître la taille »

3 - Récapitulation des différentes professions des Jeunes gens compris sur la liste départementale du contingent, et du nombre des Jeunes gens par chacune des ces professions

Il s'agit des données consacrées aux professions qui peuvent avoir une utilité directe ou indirecte pour l'armée. A ce titre, nous les avons omis. A partir de 1827, les décomptes contiennent également des données sur l'instruction élémentaire des conscrits.

CT_LIRE [Jeunes gens du contingent sachant lire]

« Jeunes gens sachant lire »

N.B. : [cl1828-cl18xx]

CT_LIR_ECR [Jeunes gens du contingent sachant lire et écrire]

« Jeunes gens sachant lire et écrire »

N.B. : [cl1828-cl18xx]

CT_NLI_NEC [Jeunes gens du contingent ne sachant ni lire ni écrire]

« Jeunes gens ne sachant ni lire ni écrire »

N.B. : [cl1828-cl18xx]

CT_INST_IG [Jeunes gens du contingent absents]

« Absents, dont on n'a pas pu vérifier l'instruction »

N.B. : [cl1828-cl18xx]

4 - Récapitulation des diverses espèces d'infirmités ou de difformités qui ont donné lieu à l'application de l'article 14 de la Loi, et du nombre des jeunes gens réformés pour chacune de ces espèces

Les anomalies physiques ou maladies qui entraînent l'exemption sont représentées par des rubriques telles que goîtres, perte de doigts ou des dents, gale, teigne, hernies, défaut de taille, etc. A noter, que rien n'a été prévu dans le cas où un individu présente plusieurs infirmités. La somme des différentes infirmités devrait être égale à celle du nombre total de réformés pour infirmités et défaut de taille.

PERTE_DOIG [Perte des doigts]

« Perte des doigts »

PERTE_DENT [Perte des dents]

« Perte des dents »

SOURD_MUET [Sourds-muets]

« Sourds et muets »

PERT_ORG_D [Pertes diverses]

« Pertes de membres ou d'organes autres que ceux indiqués dans les trois colonnes précédentes »

GOITRES [Goîtres]

« Goîtres »

CLAUDICATI [Claudication]

« Claudication »

DIFORM_DIV [Autres difformités]

« Difformités autres que celles indiquées dans les deux colonnes précédentes »

MALADIE_OS [Maladies des os]

« Maladies des os »

MYOPIE [Myopie]

« Myopie »

MAL_YEUX_D [Autres maladies des yeux]

« Maladies des yeux autres que la myopie »

GALE [Gale]

« Gale »

TEIGNE [Teigne]

« Teigne »

LEPRE [Lèpre]

« Lèpre »

MAL_PEAU_D [Autres maladies de la peau]

« Maladies de la peau autres que celles indiquées dans les trois colonnes précédentes »

VICE_SCROF [Vices scrofuleux]

« Vices scrofuleux »

MAL_POITRI [Maladies de poitrine]

« Maladies de poitrine »

HERNIES [Hernies]

« Hernies »

EPILEPSIES [Epilepsies]

« Epilepsies »

MALADI_DIV [Maladies diverses]

« Maladies diverses autres que celles indiquées dans toutes les colonnes précédentes »

FAIBL_CONS [Faiblesse de constitution]

« Faiblesse de constitution »

DEFAU_TAIL [Défaut de taille]

« Défaut de taille »